



**UNION DEPARTEMENTALE C.G.T.  
DE LA SARTHE**  
4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS  
TEL. 02.43.14.19.19.  
e-mail : [ud-cgt72@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt72@wanadoo.fr)  
Site Internet : [ud72.reference-syndicale.fr](http://ud72.reference-syndicale.fr)



## LE 25 NOVEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES, LA CGT APPELLE À SE MOBILISER SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

**230 000** femmes sont victimes de violences conjugales chaque année. Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail. 80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30 % de harcèlement sexuel.

Cette année le 25 novembre, résonnera tristement avec le 2nd confinement, et tous les dangers pour les femmes et les enfants. Lors du premier confinement le nombre de violences à domicile avait augmenté de manière significative. **Au 19 novembre nous dénombrons 85 féminicides !**

## **AU TRAVAIL, DANS LA VIE, #STOPVIOLENCE SEXISTES ET SEXUELLES**

En juin 2019, après cinq ans de mobilisation, la CGT a gagné, avec la Confédération syndicale internationale, l'adoption d'une norme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle permettra de protéger toutes les femmes les violences sexistes et sexuelles.

Pour s'appliquer, cette norme doit être ratifiée par chacun des pays. Dans ce cadre, la CGT exige de nouveaux droits en France.

**Les lieux de travail ne peuvent être l'angle mort de la politique du gouvernement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.**

**Il nous faut gagner :**

### **1. La fin des propos et comportements sexistes :**

Volontaires ou issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquences d'entretenir la différenciation et la hiérarchie inacceptable entre sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes et à les rabaisser.

**Quelques exemples :**

- Les commentaires sur le physique ou la tenue des femmes, qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel,
- Les « blagues » graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain ;

### **2. La prévention des violences :**

- Instauration d'une négociation obligatoire sur la prévention des violences sexistes et sexuelles,
  - Mise en place d'une heure obligatoire de sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s aux violences sexistes et sexuelles,
  - Formation de tou·te·s les encadrants et représentant·e·s du personnel,
  - Renforcement des droits et moyens des référent·e·s violence des entreprises (gagné·e·s par la CGT en 2018 !)



### 3. La protection des victimes et de leur droit au travail :

- Mise en place d'un lieu d'accueil et d'une procédure de signalement garantissant la confidentialité et la rapidité de réponse,
  - Ce ne sont pas les victimes qui doivent être déplacées, ce sont les agresseurs qui doivent être suspendus (pendant l'enquête) puis sanctionnés !
- Pour les femmes victimes de violence de la part de personnes extérieures (clients, usagers, patients...) : prise en charge des frais de justice (et de santé le cas échéant) par l'employeur, changement immédiat de poste pour ne plus être en contact avec l'agresseur,

- Pour les victimes de violences conjugales : droit à des absences rémunérées, à la mutation, au changement de poste, à la réduction ou à la réorganisation du travail, interdiction du licenciement. Déplacement du conjoint ou ex-conjoint violent s'il travaille sur le même lieu que la victime, accès à un hébergement d'urgence ou à un relogement dans le cas où l'entreprise dispose d'un parc de logements,
- Des moyens financiers pour les secteurs qui accueillent les victimes et qui doivent prendre en charge les agresseurs pour prévenir la récidive : police, justice, santé, services sociaux...

#### La CGT propose la mise en place d'actions pour mettre fin aux violences.

Rares sont les entreprises et administrations dans lesquelles des mesures de préventions et de protection des victimes existent.

La CGT exige que des mesures soient prises à tous les niveaux pour faire reculer les violences au travail ainsi que celles subies à l'extérieur de l'entreprise. Pour cela :

**Interpellons les employeurs le 25 novembre pour exiger la mise en place immédiate de mesures de prévention des violences et de protection des victimes. A l'aide d'un courrier adressé à la direction par la CGT.**

**Suivons une heure d'information syndicale le 25 novembre à 15h40 en direct sur Facebook.**

<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail/>

**Heure d'info syndicale :  
Stop aux violences sexistes et sexuelles !**

Violences sexistes et sexuelles, de quoi parle-t-on ? Que faire quand on est victime ou témoin ? Quels droits gagner pour un environnement de travail sans violence ? À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la CGT vous invite à une heure d'info syndicale en direct sur sa page Facebook le 25 novembre à 15h40 pour tout savoir sur vos droits.

Avec notamment les interventions de **Sophie Binet, Delphine Colin, Raphaëlle Manière, Emmanuelle Lavignac** et **Frédérique Bartlett**, la possibilité de poser toutes vos questions via le chat et d'obtenir des réponses en direct.

**la cgt**

Une pétition est également en ligne pour appuyer notre revendication pour ratifier la convention :

<https://agir.actionaid.fr/stop-violences-travail/>

**Plus d'infos sur [egalite-professionnelle.cgt.fr](http://egalite-professionnelle.cgt.fr)**